

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT
Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Jean Baptiste GRANGE
Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024**.
Le compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT – DETR 2025 – REFECTION DE COUVERTURE DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS (75-2024)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité et l'urgence de refaire la couverture du toit du futur ex centre de secours, celle-ci étant fortement dégradée.

Dans un premier temps, il s'agit de déposer et d'évacuer la couverture existante puis de refaire la couverture en totalité. Dans un second temps, de créer une ouverture sur le mur côté Ouest.

Pour ce faire, plusieurs entreprises ont été consultées afin d'avoir un montant global de l'opération.

Le coût de ces travaux est estimé à 65 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de l'année 2025 pour les travaux de rénovation et réfection de la couverture du futur ex centre de secours :
Montant demandé : 26 000 € soit 40% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2025.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

PLAN DE FINANCEMENT – DETR 2025 – TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DES FACADES ET CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ESPLANADE DES ECOLES (76-2024)

Monsieur le Maire explique la nécessité de rénover et d'améliorer la performance énergétique du bâtiment communal situé au 2 Esplanade des Ecoles, en réalisant des travaux d'isolation par l'extérieur et en changeant les menuiseries extérieures. Il est rappelé que ce bâtiment abrite un logement et une maison d'assistantes maternelle.

L'isolation thermique de la totalité du bâtiment par l'extérieur sera réalisée avec un isolant polystyrène graphité fixé par collage et chevillage. La finition est assurée par un enduit à caractéristiques minérales et taloché à la couleur souhaitée.

Le coût de l'opération est estimé à environ 40 000 € HT.

L'intégralité des menuiseries extérieures bois seront remplacées par de nouvelles en aluminium afin de respecter l'ensemble des normes thermiques. Les volets, quant à eux seront repeints de la même couleur que ceux du collège.

Cette opération porte sur un montant estimé à environ 35 000 € HT.

L'intégralité du projet porterait sur un coût global estimé à 75 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de l'année 2025 pour les travaux d'isolation par l'extérieur des façades et changement des menuiseries extérieures du logement communal :
Montant demandé : 37 500 € soit 50% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION – FETE DE LA LECTURE 2025 (77-2024)

Madame la première adjointe rappelle le projet d'une 3^{ème} fête de la lecture et du livre jeunesse « En Forêt » envisagé les 3,4 et 5 avril 2025 et présenté le 16 mai 2024 en conseil. Cette manifestation en lien avec la circonscription du 1^{er} degré de Lannemezan s'adresse aux élèves des écoles primaires des vallées d'Aure et du Louron, d'Hèches et des classes de 6^{ème} du collège d'Arreau et de 6^{ème} SEGPA et d'ULIS du collège et écoles de Lannemezan ainsi que du Local Jeunes. Cette action est soutenue par la Médiathèque Départementale dans le cadre du développement de la lecture publique.

Les différentes classes, viendront à Arreau par demi- journée pour rencontrer les auteurs étudiés et participer à des ateliers écriture, lecture, arts plastiques...sur le thème de la forêt. Le samedi 5 avril une journée de dédicaces et d'animations aura lieu salle du terminus pour le grand public, et notamment les parents d'élèves.

Le montant prévisionnel de ce salon s'élève à 10 599€ (9 598€ : coût des auteurs et acquisitions de livres, 1 001€ : animations, communication et frais de personnels pour préparation et mise en place des animations).

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Centre National du Livre qui nous a accordé une subvention de 6 625€.

Une demande complémentaire de financement de 1100€ pour cette réalisation, dans le cadre des demandes de subvention Culture – Littérature est sollicitée auprès du département.

FINANCEURS	MONTANT PRESTATION	MONTANT DE L'AIDE
CNL		6 625€
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65		1 100€
AUTOFINANCEMENT		2 874€
TOTAL	10 599 €	10 599€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide ce projet dont le budget prévu s'élève à 10 599€
- Autorise M. le maire à solliciter auprès du département une aide financière de 1 100€
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes

DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE L'ANCIENNE STATION-SERVICE

(78-2024)

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'acheter la parcelle AD 89 située 1 Route des Lacs à Arreau.

Cet achat doit permettre la mise en sécurité des piétons, cyclistes et véhicules circulant sur la D929.

En effet, il existe une réelle dangerosité sur ce secteur. Ce réaménagement permettra d'atteindre l'objectif de sécurisation.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'acquérir la dite parcelle et le bâtiment construit sur celle-ci.

Le montant de cet achat s'élève à 65 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de l'année 2025 pour l'acquisition foncière de l'ancienne station-service :
Montant demandé : 19 500 € soit 30% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

ECHANGE TERRAINS – RUE DES ARTISANS

(79-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°41-2024 du 11 avril 2024, le conseil municipal autorisait le principe d'échange d'une partie de la parcelle AD 457 appartenant à Mr Jean-Laurent PEREZ avec une partie de la parcelle AD 440 appartenant à la commune d'Arreau.

A ce jour, la prestation du géomètre a été effectuée.

La commune d'Arreau peut désormais procéder à l'échange de la nouvelle parcelle AD 525 d'une surface de 252m² avec les nouvelles parcelles AD 523 d'une surface de 63 m² et AD 524 de 88 m² appartenant à Mr PEREZ Jean-Laurent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver l'échange de la nouvelle parcelle AD 525 d'une surface de 252m² avec les nouvelles parcelles AD 523 d'une surface de 63 m² et AD 524 de 88 m² appartenant à Mr PEREZ Jean-Laurent.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les pièces afférentes.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE 2024

(80-2024)

Le fonds de solidarité (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent. Il permet d'attribuer un soutien financier pour le paiement des loyers et des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et téléphonie.

La participation des communes est établie en fonction du nombre d'habitants.

La contribution de la commune d'Arreau s'élève à 264 € pour l'année 2024.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide l'attribution d'une contribution communale au FSL au titre de l'année 2024 s'élevant à 264 €.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Terrain de Mr FERRER Jean-Paul
- ❖ Emplacements composteurs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau